



Fiche action n°4

Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts

Description

La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit.

Depuis la loi n° 2014-110, dite loi "LABBÉ" du 6 février 2014, l'ensemble du territoire national français s'est mis à encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires. Face à cela, de nombreuses villes ont dû trouver des moyens alternatifs à l'entretien chimique des espaces verts, grâce à la mise en place d'une gestion différenciée. Cette gestion des espaces verts vient en contradiction d'une gestion homogène et systématique des espaces, étant plus écologique respectueuse de l'environnement. Cette pratique se traduit aujourd'hui ; comme un outil de création d'espace qualitatif à moindre coût avec un apport végétal ; une gestion adaptée selon les usages permettant de diversifier les espaces verts et sa richesse écologique ; et d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants en ville.

Objectifs

Instaurer une gestion différenciée permet de :

- **Instaurer** une gestion plus **respectueuse** de l'environnement ;
- **Créer et diversifier** les habitats écologiques ;
- **Améliorer** le cadre de vie des usagers ;
- **Former et sensibiliser** les agents techniques aux moyens alternatifs de gestion, en donnant une nouvelle dimension à leur métier de jardinier ;
- **Communiquer** auprès des usagers.

Bénéfices écologiques

Les effets de cette mesure vont concerner les cortèges suivants :



Fiches actions – Biodiversité en ville

Synergie : bénéfiques écosystémiques

Les bénéfiques écosystémiques (services rendus par la nature aux êtres humains) vont être les suivants :

- Création d'espaces végétalisés et d'agrément ;
- Création d'espaces de rencontre et de détente ;
- Améliorer le cadre de vie des usagers.

Modalités de mise en œuvre

Plusieurs éléments sont essentiels pour la mise en place de gestion différenciée :

Mettre en place un plan de gestion, ce prérequis est essentiel pour commencer l'application d'une gestion différenciée. Il permet de localiser les espaces à entretenir, à quelle intensité et à quelle fréquence :

Identifier les lieux à enjeux et des végétations concernées

- Cartographier les différents types d'espaces verts et différencier les habitats (ouverts, forestiers, parcs et jardins, berges, etc.) et les strates de végétation (arborée, arbustive, herbacée) ;
- Formuler des objectifs pour l'entretien et la gestion de chacun de ces espaces ;
- Etablir un plan d'action en précisant le niveau de gestion souhaité pour chaque type d'espace ;
- Ajuster la gestion à la fréquentation des lieux.

Exemple de gestion des espaces enherbés :

- **Identifier les espaces ayant une fréquentation du public plus intense**, comme les bords de chemins, l'espace de convivialité, le kiosque ;
- **La mise en place d'un planning** de gestion avec une fauche tardive ;
- **Diversification des espèces végétales à strate herbacée.**

Autres exemples d'actions :

- Limiter la hauteur et la fréquence des tontes ;
- Privilégier l'entretien mécanique ;
- Tondre les pelouses de manière concentrique en partant du centre pour aller vers l'extérieur (tonte centrifuge) pour permettre à la petite faune de s'échapper ;
- Opter pour un entretien par pâturage ;
- Laisser des espaces en développement libre (avec peu d'entretien, voire aucun) permettant de constituer des refuges pour la biodiversité ;
- Conserver le port libre/naturel des arbres et arbustes (ligneux) plutôt que de les tailler au cordeau ;
- Arroser les plantations de manière raisonnée et accepter le jaunissement estival des prairies et pelouses en période de sécheresse ;

Fiches actions – Biodiversité en ville

- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, tant pour des raisons sanitaires qu'écologiques ;
- Valoriser les déchets verts sur site ou par des filières locales, par réutilisation/compostage ;
- Prévoir des actions de communication pour expliquer aux habitants les modes de gestion choisis.

Acteurs

La Ville de Maubeuge, et notamment les service Espaces verts, Urbanisme, Voirie, Relation Citoyenne, voire l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Les habitants de la ville de Maubeuge.

Exemples

Une tonte moins régulière – Ville de Tarares (69)



Panneaux de communication sur la gestion différenciée - Ville de Laval (53)



Fiches actions – Biodiversité en ville

Panneaux de communication sur la gestion différenciée - Ville de Gevrey-Chambertin (21)

